

# AVIS DE COURSE

## CHALLENGE HABITABLE YOUENN ROUSSE 2014-2015

### Organisé par Le Club Nautique de Pornic

#### Dates du Challenge 2014/2015

20 et 21 septembre 2014	Le Bahia/Villa Noé
5 octobre 2014	Gueffier Immobilier / La Mie Caline
19 octobre 2014	Pizzeria Fadoli / Sté MICHAUD-PAJOT Plomberie
16 novembre 2014	Escale Bretonne / Jade Polyester
30 novembre 2014	Jade Voile / Jade Gréement
13 et 14 décembre 2014	Régate de Noël
18 janvier 2015	Banque Populaire Atlantique
1er février 2015	Ouest Gréement / YCIP
15 février 2015	Rosy Gourio
1er mars 2015	Ville de Pornic
15 mars 2015	Pornic Nautic USHIP / Casa d'Hernesto
29 mars 2015	Date de report ou Régate du club
12 avril 2015	Marine Ouest Service / L'Atelier
16 mai et 17 mai 2015	Cabinet Brouillon & Lassalle

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les RSO quand elles s'appliquent ([dans ce cas, préciser la catégorie]).
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière  
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN France, ORC, IRC, Monotypes et Multi 2000

- 3.3.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Club Nautique de Pornic.
- 3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### **3.5. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont de 110 euros, dont 10€ seront reversés à la SNSM.

Une caution de 80€ est demandée pour chaque bateau, elle sera encaissée si le bateau n'a pas participé à l'organisation d'une des régates comme mouilleur et aide au comité de course.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1.** Confirmation d'inscription :

Les régates programmées sur 2 jours, le vendredi avant 12h00

Les régates programmées sur un jour le samedi avant 14h00

### **4.2.** Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>
Les samedis	14h30
Les dimanches	10h30

## **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale.

## **6. LES PARCOURS**

Cf : annexe parcours

## **7. SYSTEME DE PENALITE**

**7.1.** La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### **7.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **8. CLASSEMENT**

**8.1.** Le Classement se fera par groupe : Monotype, IRC, HN Côtier et Multi 2000.

**8.2.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

**8.3.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

**8.4.** Le système de classement utilisé est Système de Points a Minima de l'Annexe A,

### **8.5. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : Yacht Club International de Pornic

## **9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11. PRIX**

Des prix seront distribués au premier de chaque groupe à chaque régates, ainsi qu'au classement du Challenge (par groupe)

## **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Nautique de Pornic au 02 40 82 34 72 ou par mail [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)